

TITRE DU PROJET : Gestion des engins de pêche fantômes en Amérique du Nord

1. **Durée du projet : de décembre 2022 à décembre 2025 (36 mois)**
2. **Budget : 1 000 000 \$ CA**
3. **Bref exposé des questions, des besoins et des lacunes en rapport avec le thème du projet; objectifs et activités à cet égard; résultats escomptés, avantages et bénéficiaires :**

Les engins de pêche fantômes sont considérés comme « le type de débris marins le plus nuisible »¹. Ils sont généralement causés par un temps violent, l'accrochage d'éléments naturels, d'autres engins ou objets, des interactions avec des navires ou, plus rarement, un rejet intentionnel. À l'échelle mondiale, au moins 640 000 tonnes d'engins de pêche qui sont abandonnés, perdus ou rejetés (EPAPR) chaque année dans les océans nuisent à la vie dans le milieu marin, réduisent les stocks de poissons et ont des répercussions sur les moyens de subsistance.

La *Global Ghost Gear Initiative* (GGGI, Projet mondial de gestion des engins de pêche fantômes) constitue la plus importante alliance intersectorielle vouée à la résolution de ce problème, et comporte trois objectifs principaux : améliorer la salubrité des écosystèmes marins, préserver la santé humaine et les moyens de subsistance, et protéger la vie dans le milieu marin. La GGGI a pour but de recueillir des données probantes, de définir des pratiques exemplaires, d'éclairer les politiques, et de trouver et de reproduire des solutions par l'intermédiaire d'un groupe diversifié de participants issus de l'industrie de la pêche, du secteur privé, du milieu universitaire, de gouvernements, d'organismes intergouvernementaux (OIG) et d'organisations non gouvernementales (ONG). Les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis adhèrent tous à la GGGI qu'ils reconnaissent comme une partenaire essentielle afin de pouvoir arriver à réduire, à récupérer et à éliminer les engins de pêche fantômes.

Dans le cadre de ce projet, les trois pays collaboreront avec les membres de la GGGI afin de déterminer quelles sont les activités prioritaires. Il pourrait s'agir de récupération d'engins de pêche fantômes dans des régions géographiques de haute priorité, telles que des zones connues qui présentent un risque élevé de perte d'engins de pêche, identifiées grâce à la cartographie fondamentales des points névralgiques, ou des zones d'activités de pêche antérieure ou actuelle connues pour être fréquentées ou utilisées comme voies migratoires par des espèces en péril. Le projet pourrait également soutenir une meilleure facilitation des activités de récupération dans une zone transfrontalière par chaque pays selon sa circonscription territoriale, en respectant les réglementations locales pertinentes et sous le contrôle des autorités fédérales, telles que la région frontalière du golfe du Mexique qui chevauche le Mexique et les États-Unis, ou celle de l'estuaire de la rivière Tijuana, car elles constituent des points névralgiques en ce qui concerne la perte de casiers à crabes. Afin d'améliorer

¹ Voir <<https://www.ghostgear.org/>>.

la gestion des engins de pêche en fin de vie utile, qui représente un aspect essentiel pour veiller à ce que les engins ne soient ni jetés ni laissés dans le milieu marin après leur utilisation, le projet pourrait soutenir des recherches sur place portant sur la quantité et la rotation des engins dans le contexte de certains types de pêche, et contribuer à combler les lacunes dans les connaissances afin de faire progresser le recyclage des engins en fin de vie utile.

Le projet permettra d'établir des relations et de favoriser le dialogue entre les décideurs politiques et les pêcheurs sur le continent, mais aussi de distinguer les défis et les limites des capacités, et de renforcer la sensibilisation aux EPAPR dans l'industrie de la pêche. Cela signifie qu'il contribuera à réduire et à récupérer des EPAPR, à élaborer des protocoles et des stratégies d'application de pratiques exemplaires relativement aux EPAPR dans le secteur des pêches, à renforcer la compréhension et la collaboration au sein de l'industrie de la pêche, à cerner les lacunes dans les connaissances et les données, et à soutenir la gestion responsable des engins de pêche en fin de vie utile dans les collectivités de pêcheurs des zones côtières.

4. Cocher les priorités du Plan stratégique pour 2021 à 2025 auxquelles donne suite le projet :

- La propreté de l'air, du sol et de l'eau
- La prévention et la réduction de la pollution dans le milieu marin
- L'économie circulaire et la gestion durable des matières
- Les espèces et les écosystèmes communs
- Des économies et des collectivités résilientes
- L'application efficace des lois de l'environnement

5. Indiquer de quelle manière la mise en œuvre du projet s'appuie sur des approches générales et stratégiques (c.-à-d. des solutions novatrices et efficaces et/ou l'inclusivité et la diversité en matière de mobilisation des intervenants et de participation du public [y compris les effets et les possibilités relativement au genre et à la diversité ainsi qu'aux jeunes]) :

Le projet vise à mobiliser activement les divers intervenants qui sont touchés par les problèmes que suscitent les engins de pêche fantômes, car ils peuvent contribuer à réduire leur quantité, et ce, en abordant le cycle des engins fantômes à partir de différents points d'accès afin de pouvoir trouver des solutions plus efficaces en recourant à une participation inclusive.

6. Expliquer comment le projet peut avoir une plus importante incidence grâce à la coopération trinationale :

Le projet renforcera la coopération en offrant des possibilités ciblées d'échanges de connaissances et de compétences spécialisées entre les trois pays, ce qui permettra de cerner et d'élaborer des pratiques exemplaires applicables à l'échelle de l'Amérique du Nord. Le projet créera également un nouvel espace de travail en vue de déployer des efforts concertés et coordonnés de réduction des engins de pêche fantômes dans les zones transfrontalières, en protégeant et en mettant à profit les investissements nationaux dans ces zones.

7. Décrire de quelle façon le projet complète d'autres travaux menés à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements avec de tels travaux :

Le projet donnera lieu à une collaboration avec la GGGI, la partenaire principale dans le cadre de sa mise en œuvre, en tenant compte du fait qu'il s'agit de la manière la plus efficace et la plus fructueuse d'intervenir de manière coordonnée et non redondante, et de tirer parti des connaissances, des compétences spécialisées et de l'expérience acquises dans le déploiement d'efforts de réduction des engins de pêche fantômes.

8. Indiquer de quelle manière le projet mobilise les spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou les collectivités tribales, autochtones ou des Premières Nations, le cas échéant :

Le projet mobilisera des collectivités tribales, autochtones ou des Premières Nations si elles font partie des collectivités locales choisies prioritairement en vue de travaux sur place, mais il n'est pas censé cibler spécifiquement ces collectivités.

9. Décrire la manière dont le projet mobilise de nouveaux publics ou partenaires, le cas échéant :

Le projet mobilisera les membres de la GGGI, la partenaire principale, et visera à favoriser le dialogue entre les décideurs politiques et les pêcheurs, ainsi que la conclusion de partenariats entre l'industrie de la pêche, les collectivités côtières, les organisations non gouvernementales, les organismes de gestion des déchets et tous les ordres de gouvernement afin de réduire les engins de pêche fantômes.

10. Énumérer les organismes ou les organisations partenaires qui participent à la mise en œuvre du projet, ainsi que d'autres organisations qui pourraient y participer ou en tirer parti, notamment au moyen d'efforts de diffusion, de collaborations ou de partenariats (p. ex. des organismes fédéraux ou d'autres ordres de gouvernement, le milieu universitaire, des organisations non gouvernementales [ONG], le secteur privé, la société civile et les jeunes) :

Organisme ou organisation responsable	Pays
<i>Global Ghost Gear Initiative</i> (GGGI, Projet mondial de gestion des engins de pêche fantômes)	Projet international auquel participent le Canada, le Mexique et les États-Unis.
Ministère des Pêches et des Océans	Canada
<i>National Oceanic and Atmospheric Administration</i> (NOAA, Administration océanique et atmosphérique nationale)	États-Unis
<i>Comisión Intersecretarial para el Manejo Sustentable de Mares y Costas</i> (CIMARES, Commission interministérielle pour la gestion durable des mers et des côtes), à l'adresse < https://digaohm.semarn.gob.mx/CIMARES.html >.	Mexique

Autres organismes ou personnes (le cas échéant)	Pays
---	------

Des ONG, notamment <i>Pesca ABC</i> , <i>Sistema Pronatura</i> et le <i>Manta Caribbean Project</i> .	Mexique
L'industrie de la pêche dans des zones choisies aux fins de récupération et de mobilisation.	
Des collectivités et des organisations qui participent à la cartographie des points névralgiques relatifs aux engins de pêche fantômes et à la récupération de ces engins.	

11. Dans le tableau ci-dessous, énoncer le ou les objectifs du projet, et indiquer les activités et les sous-tâches prévues pour les atteindre, les réalisations connexes, les résultats escomptés et la manière dont ils seront mesurés (évaluation du rendement), les bases de référence (si elles sont connues), les cibles à atteindre d'ici la fin du projet, l'échéancier et le budget :

OBJECTIF 1	Prévenir les EPAPR dans les collectivités locales.
Activité 1.1 Budget 91 400 \$ CA	Favoriser les pratiques exemplaires et responsables afin de prévenir la perte d'engins de pêche.
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • La tenue d'ateliers visant à mobiliser les collectivités et à diffuser des renseignements relatifs au <i>Best Practice Framework for the Management of Fishing Gear</i> (C-BPF, Cadre de pratiques exemplaires en matière de gestion des engins de pêche). • La coordination de la diffusion de lettres d'appui et de publications dans les médias sociaux, et/ou la participation à des tribunes en vue de soutenir des projets législatifs nationaux à caractère stratégique qui s'alignent sur la prévention, la réduction et/ou la remise en état des EPAPR, et y contribuent directement au Mexique, et qui rassemblent différents groupes. Les besoins seront déterminés au moyen d'une analyse juridique (sous-tâche 2.1).
Résultats escomptés, évaluation du rendement	<ul style="list-style-type: none"> • La mobilisation de groupes, de régions ou de collectivités leur permet de participer activement à la réduction des EPAPR sur le plan local.
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	<ul style="list-style-type: none"> • La GGGI a mobilisé deux régions (le nord-ouest du Mexique et la péninsule du Yucatán) en vue de la réduction des EPAPR (en date de juillet 2022).
Cible (d'ici la fin du projet)	<ul style="list-style-type: none"> • Trois nouveaux groupes, régions ou collectivités du Mexique ont participé à la réduction des EPAPR.

Sous-tâche 1.1.1	Soutenir la coordination d'activités de sensibilisation à la prévention, à la réduction et/ou à la remise en état des engins de pêche fantômes au moyen de tactiques de communication qui comprennent, notamment, des lettres d'appui, des publications dans les médias sociaux et/ou la participation à des tribunes en vue de soutenir des projets législatifs nationaux à caractère stratégique qui s'alignent sur la prévention, la réduction et/ou la remise en état des EPAPR, et y contribuent directement au Mexique.	Quand : la 1^{re} année.
Sous-tâche 1.1.2	Animer des ateliers théoriques et pratiques en vue d'offrir une formation portant sur les pratiques exemplaires à des petits groupes de pêcheurs, à des coopératives et à des sociétés privées verticalement intégrées au Mexique, afin de favoriser des changements dans leur chaîne d'approvisionnement jusqu'au niveau des pêcheurs.	Quand : les 1^{re} et 2^e années.
Activité 1.2 Budget 72 310 \$ CA	Élaborer des documents de soutien en vue de la mise en œuvre de pratiques exemplaires relatives aux EPAPR.	
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration de protocoles de retrait des engins de pêche destinés à des régions précises du Mexique. • L'élaboration de lignes directrices, de pratiques exemplaires, de documents faisant état d'enseignements tirés de l'expérience et d'autres documents de soutien trilingues (notamment : des exigences relatives à la gestion des engins de pêche au cours de leur cycle de vie utile, les coûts et les possibilités, des protocoles, des stratégies visant à soutenir la mise en œuvre, un modèle prédictif indiquant les zones de perte ou d'accumulation d'engins de pêche dans les eaux marines des côtes du Pacifique et de l'Atlantique au Mexique, ainsi que du matériel organisationnel de la GGGI, notamment des documents de deux pages, des rapports annuels et des vidéos relatives aux EPAPR). 	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	<ul style="list-style-type: none"> • Les collectivités et les intervenants disposent de documents (y compris en espagnol) qui les guident dans la réduction des EPAPR. 	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	<ul style="list-style-type: none"> • Certains documents de soutien relatifs aux pratiques exemplaires en matière de gestion des engins de pêche, le modèle prédictif indiquant la présence d'engins de pêche fantômes au Mexique et les documents de promotion de la GGGI, tels que des rapports annuels ou des documents de deux pages rédigés en anglais, tandis que d'autres le sont en espagnol ou à la fois en anglais et en espagnol (p. ex. le plan d'action national du Mexique relatif aux engins de pêche fantômes). 	
Cible (d'ici la fin du projet)	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les documents relevant de la GGGI qui s'appliquent à la mise en œuvre du <i>North American Net Collection Initiative</i> (NANCI, Projet nord-américain de collecte de filets de pêche) au Canada, au Mexique et aux États-Unis sont bilingues ou trilingues, s'il y a lieu. • Des documents supplémentaires de renforcement des capacités sont élaborés. 	
Sous-tâche 1.2.1	Établir un protocole de retrait des engins de pêche fantômes des eaux mexicaines dans chaque région concernée, en fonction d'autres protocoles analogues établis par la GGGI.	Quand : la 2^e année.

<p>Sous-tâche 1.2.2</p>	<p>Traduire, de l'espagnol à l'anglais ou de l'anglais à l'espagnol, une série de documents essentiels afin d'assurer la compréhension et la connaissance des renseignements relatifs à la prévention, à la réduction et à la remise en état des engins de pêche fantômes. Des documents, dont le modèle prédictif indiquant les zones de perte ou d'accumulation d'engins de pêche dans les eaux marines des côtes du Pacifique et de l'Atlantique au Mexique, ainsi que du matériel organisationnel de la GGGI, notamment des documents de deux pages, des rapports annuels et des vidéos relatives aux EPAPR.</p>	<p>Quand : les 1^{re}, 2^e et 3^e années.</p>
<p>Activité 1.3 Budget 312 375 \$ CA</p>	<p>Mettre à l'essai une nouvelle technologie immédiatement commercialisable en vue de réduire les engins de pêche fantômes et leurs répercussions.</p>	
<p>Réalisations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La fourniture de dispositifs technologiques à certains groupes. • Une formation destinée aux pêcheurs et aux autorités concernant l'application de technologies. • Des données relatives à l'efficacité des technologies de localisation des engins de pêche et à l'efficacité de techniques de pêche visant à réduire les dommages. 	
<p>Résultats escomptés, évaluation du rendement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les pêcheurs et les autorités utilisent les technologies. • Le transfert de technologies et le renforcement de la capacité d'utiliser de nouveaux engins de pêche. • La réduction de la perte d'engins de pêche et la facilité de récupérer ces engins. 	
<p>Base de référence (situation actuelle), si elle est connue</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des technologies limitées relatives à la perte d'engins de pêche sont actuellement appliquées dans les pêches mexicaines. • Aucune technologie de marquage de filets maillants n'est opérationnelle dans les pêches canadiennes. 	
<p>Cible (d'ici la fin du projet)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Trois technologies relatives aux engins de pêche sont mises à l'essai dans le contexte de la pêche avec des casiers, des pièges, des filets maillants et des dispositifs de concentration des poissons (DCP). • Des technologies relatives aux engins de pêche sont mises à l'essai dans deux aires marines protégées (AMP) du Mexique. • Diverses technologies de marquage de filets maillants (nombre de technologies à déterminer) sont mises à l'essai dans le cadre d'une pêche pilote au Canada. 	
<p>Sous-tâche 1.3.1</p>	<p>Choisir, acquérir et mettre en œuvre des technologies en vue d'essais pilotes, et convenir d'une approche à l'égard de ces essais en collaboration avec des partenaires éventuels, tels que des pêcheurs, des groupes de pêcheurs et/ou les autorités des pêches (<i>Instituto Naciola de Pesca</i> [INAPESCA], Institut national des pêches) qui souhaitent mettre à l'essai des technologies en vue de sécuriser les engins de pêche, de façon à réduire les pertes financières et à protéger la faune sous-marine.</p>	<p>Quand : la 2^e année.</p>

Sous-tâche 1.3.2	Animer un atelier de formation et mener des essais relatifs aux engins de pêche au Mexique en collaboration avec des partenaires éventuels, tels que des pêcheurs, des groupes de pêcheurs et/ou les autorités des pêches (INAPESCA), afin de renforcer la capacité de mettre en œuvre le cadre C-BPF et de nouvelles technologies de suivi et de marquage des engins de pêche (des bouées intelligentes [ResqUnit, Satlink, Blue Ocean Gear et CLS]).	Quand : la 2^e année.
Sous-tâche 1.3.3	Effectuer des essais d'engins de pêche et de nouvelles technologies de marquage des filets maillants dans les pêches canadiennes (technologies à déterminer).	Quand : la 3^e année.
OBJECTIF 2	Retirer les EPAPR des eaux d'Amérique du Nord.	
Activité 2.1 Budget 56 760 \$ CA	Soutenir la récupération des engins de pêche dans les zones prioritaires.	
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Des ateliers portant sur le retrait des engins de pêche fantômes et le protocole connexe. • Des activités de récupération d'engins de pêche dans certaines zones des eaux mexicaines. • Des cartes à jour indiquant les points névralgiques relatifs aux engins de pêche fantômes au Mexique. 	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	<ul style="list-style-type: none"> • La réduction de la menace immédiate que présentent les engins de pêche fantômes dans les eaux mexicaines. • Des efforts en collaboration sont déployés afin de récupérer des engins de pêche dans des zones transfrontalières. 	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	<ul style="list-style-type: none"> • La cartographie des points névralgiques sur les côtes du Pacifique et de l'Atlantique au Mexique est disponible (indiquant l'accumulation d'engins en date d'août 2022), mais aucune donnée n'est disponible en ce qui concerne les autres eaux nord-américaines. • La récupération a lieu dans les zones transfrontalières uniquement dans le cadre d'efforts nationaux. 	
Cible (d'ici la fin du projet)	<ul style="list-style-type: none"> • Une formation destinée à un groupe d'intervenants de plusieurs secteurs en matière de retrait d'engins de pêche fantômes au Mexique. • La réalisation d'au moins deux exercices de retrait d'engins de pêche fantômes au Mexique. • La cartographie à jour des points névralgiques au Mexique. 	
Sous-tâche 2.1.1	Déterminer deux zones prioritaires en vue de travaux de récupération et organiser des ateliers de formation multipartites en matière de retrait d'engins de pêche fantômes qui se fondent sur les protocoles connexes (voir la sous-tâche 1.2.1). Le choix des emplacements reposera sur la cartographie des points névralgiques et le modèle prédictif indiquant les zones de perte ou d'accumulation d'engins de pêche dans les eaux marines des côtes du Pacifique et de l'Atlantique au Mexique.	Quand : les 2^e et 3^e années.
Sous-tâche 2.1.2	Mener des travaux de récupération dans les deux zones mexicaines prioritaires mentionnées à la sous-tâche 2.1.1.	Quand : les 2^e et 3^e années.

Sous-tâche 2.1.3	Recueillir des données en vue d'établir une carte indiquant les points névralgiques et mettre à jour le modèle prédictif.	Quand : la 3^e année.
OBJECTIF 3	Renforcer les connaissances en vue d'éclairer et d'améliorer la collecte, l'élimination et le recyclage des engins de pêche en fin de vie utile en Amérique du Nord.	
Activité 3.1 Budget 345 395 \$ CA	Effectuer une analyse coûts-avantages afin de connaître les possibilités de gestion des engins de pêche en fin de vie utile au Canada, au Mexique et aux États-Unis.	
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • De nouveaux ports et de nouvelles collectivités et entreprises fournissent des engins de pêche dans le cadre du Projet nord-américain de collecte de filets de pêche (NANCI) à l'échelle de l'Amérique du Nord. • Un point supplémentaire de collecte de filets de pêche en fin de vie utile ailleurs que dans le nord-ouest du Mexique, et installation de « bacs » de collecte supplémentaires à d'autres endroits au Mexique. • Une nouvelle collaboration avec un partenaire mexicain local aux fins du recyclage de matières autres que le nylon et le poly(phénylène éther) (PPE). • L'analyse des questions portant sur engins de pêche en fin de vie utile dans les zones géographiques nord-américaines choisies dans le cadre du projet, et formulation de recommandations quant aux possibilités de mieux gérer les engins en fin de vie utile en tenant compte des conditions locales, etc. 	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	<ul style="list-style-type: none"> • Une meilleure connaissance de la question des engins de pêche en fin de vie utile et des obstacles à l'adoption d'approches plus durables à l'égard de la gestion de ces engins rendus en fin de vie utile en Amérique du Nord. • Une meilleure capacité d'aborder la gestion des engins de pêche en fin de vie utile et des engins de pêche fantômes. • Un recyclage amélioré et accru des engins de pêche dans les emplacements choisis. • Un nombre accru de collectivités et d'entreprises participe au projet NANCI. • La détermination de possibilités de recyclage des engins de pêche en fin de vie utile sur le continent nord-américain. 	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	<ul style="list-style-type: none"> • Les responsables du projet NANCI, dont les activités sont concentrées en Baja California, au Mexique, et en Californie, aux États-Unis, ont établi un centre à Ensenada, au Mexique, en vue de collecter et de prétraiter les filets de pêche en fin de vie utile dans le nord-ouest du Mexique (en date de juin 2022). • La GGGI collabore avec l'organisme Bureo, qui utilise un procédé de traitement exclusif des filets de pêche à son installation d'Oxnard, en Californie, ne peut actuellement traiter que des matériaux multifilaments. La plupart des membres de l'industrie de la pêche à petite échelle au Mexique utilisent des maillages monofilaments. 	
Cible (d'ici la fin du projet)	<ul style="list-style-type: none"> • Un nombre accru de points de collecte de filets et/ou de centres de prétraitement. • La collaboration de la GGGI avec au moins une nouvelle entreprise de recyclage de matériaux monofilaments. • Une étude de recherche portant sur la gestion des engins de pêche en fin de vie utile en Amérique du Nord. 	

Sous-tâche 3.1.1	Mener une étude portant sur les possibilités d'améliorer l'élimination des engins de pêche, en particulier le recyclage des engins en Amérique du Nord (<i>choisir quelques emplacements en vue de la collecte de données et de renseignements relatifs au type d'engins de pêche, à la rotation des engins et à leur quantité en fin de vie utile générée par certaines pêcheries ou certains ports</i>).	Quand : la 2^e année.
Sous-tâche 3.1.2	En collaboration avec l'organisme Bureo, établir un point supplémentaire de collecte de filets de pêche en fin de vie utile ailleurs que dans le nord-ouest du Mexique, et installer des « bacs » de collecte dans d'autres régions.	Quand : la 3^e année.
Sous-tâche 3.1.3	Envisager de conclure de nouveaux partenariats avec des entreprises qui recyclent d'autres matériaux de filets de pêche afin d'élargir l'éventail de partenaires en matière de recyclage.	Quand : la 3^e année.
OBJECTIF 4	Diffuser les connaissances acquises au cours de travaux concertés.	
Activité 4.1 Budget 121 760 \$ CA	Activités de diffusion visant à présenter les résultats du projet.	
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Activités visant à informer les partenaires et à mobiliser de nouveaux publics. 	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	<ul style="list-style-type: none"> • Un accroissement de la communication et de la collaboration en vue de résoudre le problème des EPAPR en Amérique du Nord. 	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	<ul style="list-style-type: none"> • Les responsables du projet NANCI ont publié deux blogues et participé à un festival régional (en date de juin 2022). 	
Cible (d'ici la fin du projet)	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet NANCI a été présenté dans le cadre d'au moins trois activités (une par année). 	
Sous-tâche 4.1.1	Élaborer du matériel de communication en vue de la participation à des conférences, à des festivals ou à des congrès, afin de faire connaître les activités du projet NANCI et de la CCE, et de soutenir la participation à des activités ciblées.	Quand : la 2^e année.
Sous-tâche 4.1.2	Organiser une activité virtuelle portant sur les résultats du projet et les enseignements tirés de sa mise en œuvre.	Quand : la 3^e année.

12. Décrire les effets escomptés à la suite du projet :

Effets escomptés (échéance)	Évaluation du rendement en fonction des critères SMART*
D'ici 2025	Des travaux de récupération dans certaines zones transfrontalières seront mis en œuvre dans le cadre d'interventions concertées.

D'ici 2028	La cartographie des points névralgiques montrera une nette diminution de ces points et de la quantité d'engins de pêche à ces endroits.
D'ici 2030	<p>Les petites collectivités de pêcheurs sur le continent nord-américain disposeront d'options de collecte et de recyclage ou de réutilisation des engins de pêche en fin de vie utile, ce qui contribuera à l'avènement d'une économie circulaire.</p> <p>* SMART : spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporel.</p>